



Ligue de
Bretagne
des échecs

**Règlement des
championnats individuels jeunes
Bretagne 2015**

***Championnat Régional
Championnats Départementaux***

*Adopté par le Comité Directeur de la Ligue
le 27 septembre 2014*

*Soumis à la Direction Nationale des Jeunes
le 7 octobre 2014*

1. Préambule	5
1.1. Participation.....	5
1.2. Désistements et dérogations	5
1.3. Dates des qualifications.....	5
1.4. Dérogation des Ligues.....	5
1.5. Particularités de la Ligue de Bretagne.....	5
1.6. Particularités des Comités Départementaux.....	5
2. Organisation générale	6
2.1. Nombres de rondes	6
2.1.a) Championnat Régional.....	6
2.1.b) Championnats Départementaux.....	6
2.2. Repêchages	6
2.3. Phase(s) Départementale(s).....	6
2.3.a) Qualifications pour la phase Ligue en Bretagne	7
2.4. Phase(s) Ligue.....	7
2.4.a) Indice de Recrutement	7
2.4.b) Cas particuliers	7
2.5. Arbitrage des championnats qualificatifs	8
2.5.a) Championnats Départementaux ou de Ligue.....	8
2.6. Qualifiés d'office	8
2.6.a) Qualifiés d'office au Championnat Régional	9
2.7. Qualifications supplémentaires	9
2.7.a) Qualifications supplémentaires au Championnat Régional.....	9
2.8. Sur-classements.....	9
2.8.a) Sur-classements au Championnat Régional.....	9
2.8.b) Sur-classements aux Championnats Départementaux.....	9
2.9. Confirmation des qualifications	10
2.9.a) Confirmation des qualifications au Championnat Régional.....	10
2.10. Inscriptions.....	10
2.10.a) Inscriptions au Championnat Régional	10
2.10.b) Inscriptions aux Championnats Départementaux.....	10
3. Tournois	11
3.1 Règles	11
3.1.a) Championnats Départementaux.....	11
3.2. Cadences	11
3.2.a) Championnat Régional.....	11
3.2.b) Championnats Départementaux.....	12
3.3. Classement.....	12
3.3.a) Championnat Régional.....	12
3.4. Matches de départage	13
3.4.a) Championnat Régional.....	13
3.4.b) Championnats Départementaux.....	13
4. Arbitrage du championnat national	14

4.1. Choix des arbitres.....	14
4.1.a) Championnat Régional.....	14
4.1.b) Championnats Départementaux.....	14
4.2. Réclamation.....	14
4.3. Commission d'Appel.....	14
4.3.a) Championnat Régional.....	15
4.3.b) Championnats Départementaux.....	15
5. Championnat de Bretagne jeunes 2015 – Clauses particulières.....	16
5.1. Dates, lieu et horaires du championnat.....	16
5.2. Places qualificatives et qualifié(e)s d'office.....	16
5.2.a) Nombre de places par catégorie.....	16
5.2.b) Places par catégorie et par département.....	16
5.2.c) Qualifié(e)s d'office.....	17
5.3. Encadrement, responsabilité et discipline.....	17
5.3.a) Encadrement des jeunes.....	17
5.3.b) Responsabilité.....	17
5.3.c) Discipline para-échiquienne.....	18
5.3.d) Assurance.....	18
5.4. Droit à l'image.....	18
5.5. Acceptation du règlement.....	18
6. Attribution des places qualificatives au Championnat Régional.....	19
6.1. Méthode du plus fort reste.....	19
6.2. Effectifs de référence.....	19
6.3. Calcul des places qualificatives.....	19
Filles.....	20
Garçons.....	21
7. Championnat Départemental jeunes des Côtes d'Armor 2015 – Clauses particulières.....	22
7.1. Structure du championnat.....	22
7.2. Dates et lieu du championnat.....	22
7.3. Inscriptions.....	22
7.4. Cadence.....	22
7.5. Départages.....	22
8. Championnat Départemental jeunes du Finistère 2015 – Clauses particulières.....	23
8.1. Structure du championnat.....	23
8.2. Dates et lieu du championnat.....	23
8.3. Inscriptions.....	23
8.4. Cadence.....	23
8.5. Départages.....	23
9. Championnat Départemental jeunes d'Ille-et-Vilaine 2015 – Clauses particulières.....	24
9.1. Structure du championnat.....	24
9.2. Dates et lieu du championnat.....	24
9.3. Inscriptions.....	24

9.4. Cadence	24
9.5. Départages	24
9.6. Encadrement	25
9.7. Droit à l'image.....	25
10. Championnat Départemental jeunes du Morbihan 2015 – Clauses particulières	26
10.1. Structure du championnat.....	26
10.2. Dates et lieu du championnat	26
10.3. Inscriptions.....	26
10.4. Cadence	26
10.5. Départages	26

1. Préambule

Les championnats individuels jeunes de Bretagne sont régis par les règles générales du championnat de France individuel jeunes de la Fédération Française des Echecs.

Ce règlement précise les particularités de la Ligue de Bretagne pour le Championnat de Bretagne et les Championnats Départementaux de la Ligue Bretagne.

- Points concernant le Championnat de Bretagne ;
- Points concernant les Championnats Départementaux ;
- ~~Points concernant le Championnat National seulement.~~

Lorsqu'un point de règlement n'est pas précisé pour le Championnat Régional (resp. Départemental), il convient de se référer au règlement du Championnat National (resp. Régional).

Les modifications apportées au règlement de la saison précédente figurent ainsi :

- Modifications apportées au règlement fédéral ;
- Modifications apportées au règlement de la Ligue.

1.1. Participation

Les championnats de France Jeunes sont ouverts aux licenciés français ainsi qu'aux étrangers scolarisés en France. Ces derniers doivent être licenciés à la FFE au plus tard le 30 novembre de la saison en cours.

1.2. Désistements et dérogations

La notion de qualification sportive étant parfaitement décrite dans l'ensemble des règlements nationaux, les remplacements pour désistements ainsi que les dérogations doivent toujours ménager en premier lieu cet esprit sportif.

1.3. Dates des qualifications

Les dates des qualifications départementales et régionales ne doivent pas coïncider avec celles du Championnat de France des clubs et Championnat de France des Clubs jeunes.

1.4. Dérogation des Ligues

Les Ligues souhaitant des dérogations sur un point du présent règlement doivent faire la demande à la Direction Nationale des Jeunes (DNJ) avant les qualifications départementales. Sans l'accord de la DNJ, les dérogations ne sont pas possibles. Toute ligue contrevenant à cet article s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'invalidation des qualifications concernées.

1.5. Particularités de la Ligue de Bretagne

Le Championnat de Bretagne jeunes est régi par les règles générales du Championnat de France jeunes de la Fédération Française des Echecs.

Ce règlement précise les particularités de la Ligue de Bretagne pour le Championnat de Bretagne jeunes et les Championnats Départementaux des départements Bretons.

1.6. Particularités des Comités Départementaux

Le règlement laisse place à des particularités pour les règlements des Championnats Départementaux Bretons afin de s'adapter aux particularités locales d'organisation. Ces particularités ne doivent néanmoins jamais entrer en conflit avec les règles générales du Championnat de France jeunes.

Les responsables départementaux des jeunes doivent transmettre le règlement de leur phase qualificative au Directeur des Jeunes de la Ligue au plus tard un mois avant la compétition.

2. Organisation générale

Les jeunes compétiteurs ayant acquis leur qualification pour les championnats de France de la saison en cours en fonction de leur classement Élo (FFE ou FIDE) ou de leurs résultats dans les championnats de la saison précédente ne sont pas concernés (Voir § Qualifiés d'office)

Les championnats de France cadets & cadettes, juniors et juniors Filles étant ouverts à tout licencié(e) A appartenant à la catégorie considérée, ces compétiteurs ne sont pas concernés ici.

2.1. Nombres de rondes

Quel que soit le niveau (Ligue et/ou départemental) du tournoi qualificatif, le nombre de rondes devra être cohérent en fonction des participants. La DNJ pourra invalider un tournoi en cas d'abus.

2.1.a) Championnat Régional

Le Championnat Régional jeunes se joue en 6 rondes.

2.1.b) Championnats Départementaux

Les Comités Départementaux choisissent le nombre de rondes le plus adapté au nombre de participants et aux conditions d'organisation de leur Championnat Départemental.

2.2. Repêchages

A l'issue du tournoi qualificatif départemental ou régional, le département ou la Ligue procédera lui/elle-même à ses repêchages dans la limite des quotas réglementaires.

~~2.2.a) Seuil de qualification au Championnat Régional (supprimé en 2015)~~

~~Afin de favoriser la participation des joueurs à des compétitions de niveau régional dans leur catégorie, tous les participants aux championnats départementaux sont repêchables pour le championnat de Bretagne jeunes, dans le respect des règles de l'article 2.3.~~

2.3. Phase(s) Départementale(s)

~~Il est vivement recommandé que les phases départementales, ou pré-départementales, soient des rassemblements de masse (supprimé en 2015).~~

Les stipulations ci-dessous, uniquement destinées aux phases départementales, sont des recommandations et non des obligations sauf celle d'avoir un même mode de qualification (cadences et système de qualification pour l'échelon Ligue) pour tous les départements d'une même Ligue. Les dérogations éventuelles sur ce point, sont à demander préalablement par la Ligue à la DNJ.

- Chaque Comité Départemental doit obligatoirement rédiger un règlement et en adresser un exemplaire à la Ligue. La Ligue le validera en s'assurant qu'il est bien compatible avec le mode de qualification global et une copie sera adressée à la DNJ.
- Les qualifications départementales doivent se dérouler entre septembre et décembre, de préférence aux vacances de novembre. La licence est obligatoire.
- Les départages pour les places qualificatives pour l'échelon Ligue et pour les titres de champions départementaux pourront se faire sur l'échiquier ou selon le classement général. Il est impératif d'indiquer sur le règlement du tournoi qualificatif le système adopté.
- Le nombre des qualifiés par département peut suivre le tableau fédéral de répartition proposé en début de saison en fonction des effectifs de la saison passée, mais une qualification pour la phase ligue de tous les joueurs réalisant la moitié des points + ½ est aussi envisageable.

2.3.a) Qualifications pour la phase Ligue en Bretagne

Le nombre total de qualifiés dans chaque catégorie est précisé par les clauses particulières du règlement.

Le nombre de qualifiés par département est déterminé par la méthode du plus fort reste en fonction du nombre de participants aux Championnats Départementaux.

La date des Championnats Départementaux est fixée pour tous les Comités par le Directeur Régional des Jeunes, en coordination avec les Responsables des Jeunes des Comités.

L'inscription aux Championnats Départementaux est arrêtée au plus tard l'avant-veille des championnats à 20h. Les listes des inscrits sont transmises par les Responsables des Jeunes des Comités au Directeur Régional des Jeunes, qui informe aussitôt des prévisions pour les places qualificatives.

Le nombre de places qualificatives dans chaque catégorie pour chaque département est confirmé par le Directeur Régional des Jeunes dès que les listes des participants dans chaque Championnat Départemental lui ont été transmises.

En cas de report d'un Championnat Départemental (intempéries par exemple), la liste des inscrits est arrêtée et il n'est plus possible de s'inscrire après l'échéance prévue. Le nombre de places qualificatives est alors confirmé par le Directeur Régional des Jeunes en fonction des participants effectifs après la fin du dernier Championnat Départemental.

Le repêchage des joueurs est effectué par les Responsables des Jeunes dans chaque Comité Départemental, avec information au Directeur des Jeunes de la Ligue.

2.4. Phase(s) Ligue

Chaque Ligue doit obligatoirement rédiger un règlement et en adresser un exemplaire à la DNJ dès le début de saison en tout état de cause avant le 31 décembre. La DNJ le validera en s'assurant qu'il est bien compatible avec le mode de qualification global. A défaut, la DNJ pourra invalider les qualifications régionales.

Les quotas de qualifiés alloués aux ligues à l'issue de leurs sélections internes sont établis mathématiquement selon l'indice de recrutement ci-dessous.

2.4.a) Indice de Recrutement

Seules les licences A sont prises en compte dans les 10 catégories considérées. La répartition (voir ci-dessous) donne 86 qualifiés par catégorie soit 860 au niveau du championnat de France.

Dès que la saison sportive est achevée, la FFE calcule pour chaque catégorie, en fonction des effectifs licenciés A première année et deuxième année de la catégorie précédente, les quotas « Ligue » de qualifiés garçons et filles dans la catégorie considérée.

- 1 place fixe pour toutes les Ligues
- Le reste de places est distribué au pourcentage pondéré de licenciés A concernant chaque catégorie selon la formule : $(\text{total places} - \text{places fixes}) \times (\text{licenciés Ligue} / \text{licenciés FFE})$.
Un plafond est appliqué :
11 places maximum dans les catégories mixtes et 8 dans les catégories filles, par catégorie d'âge et par Ligue. Au-delà, les places libérées sont redistribuées aux Ligues suivantes.

2.4.b) Cas particuliers

Lorsque les effectifs sont insuffisants, les CDJE et Ligues, choisissent, en accord avec la FFE, en fonction des circonstances, d'organiser des tournois mixtes au sein d'une même catégorie d'âge. Comme de multiples cas peuvent se présenter, les Ligues embarrassées consultent la DNJ.

Championnats Départementaux

Lorsque les effectifs sont insuffisants, on privilégiera toujours l'organisation de tournois mixtes au mélange de catégories différentes.

2.5. Arbitrage des championnats qualificatifs

Les arbitres officiant lors de ces étapes qualificatives doivent appliquer scrupuleusement et intégralement l'ensemble du présent règlement, du contrôle des licences au respect des cadences.

Ils sont particulièrement vigilants quant à l'application des procédures de départage, tant pour le classement en vue des places qualificatives qu'afin de fixer la liste des joueurs repêchables en cas de désistement. De plus, s'agissant de compétitions recevant de très jeunes joueurs, ils sont particulièrement attentifs aux ingérences éventuelles des adultes dans le cours du jeu.

En cas de départage sur l'échiquier, Il est conseillé d'appliquer la procédure de départage décrite au point 3.4 du présent règlement, mais les arbitres peuvent adapter la formule aux multiples situations qui peuvent se produire en fonction du rapport entre le nombre de joueurs à départager, et le nombre de places mises au départage.

2.5.a) Championnats Départementaux ou de Ligue

Ces tournois, quelle qu'en soit la cadence, outre qu'ils doivent respecter les procédures obligatoires de déclaration préalable et de transmission des résultats pour le classement national, doivent être arbitrés par un arbitre Fédéral (A.F.3 si appariements, Cf. R.I. DNA).

Le rapport d'arbitrage habituel est complété d'un récapitulatif des étapes de départage ainsi que de la liste des qualifiés et des « repêchables » **et est à envoyer par voie électronique à la Direction Nationale des Jeunes.**

2.6. Qualifiés d'office

Sont qualifiés pour les championnats de France minimes, benjamins, pupilles, poussins et petits poussins :

- les joueurs changeant de catégorie ayant marqué au moins 6,5/9 dans le championnat précédent.
- les joueurs ne changeant pas de catégorie et ayant marqué au moins 6/9 dans le championnat précédent.
- les joueurs atteignant un Elo minimum en septembre (FFE ou FIDE) de la nouvelle saison :
 - 2100 pour les minimes 1850 pour les minimes Filles
 - 2000 pour les benjamins 1750 pour les benjamines
 - 1850 pour les pupilles 1600 pour les pupillettes
 - 1700 pour les poussins
 - 1450 pour les poussines
- un joueur par tournoi choisi par l'organisateur.
- le vainqueur de l'Open A et le vainqueur de l'Open B de la saison précédente.

La qualité de qualifié d'office doit impérativement être confirmée par une prise de licence A avant le 1^{er} décembre de la saison en cours. A défaut, la qualification d'office est annulée.

Les qualifiés d'office, via leur Élo ou leurs résultats lors du championnat précédent, peuvent participer aux championnats départementaux et régionaux. Ils sont écartés lors de l'établissement de la liste des qualifiés.

2.6.a) Qualifiés d'office au Championnat Régional

Sont qualifiés d'office au Championnat Régional les joueurs qualifiés d'office au championnat de France.

Sont qualifiés pour le Championnat Régional minimes, benjamins, pupilles, poussins et petits poussins :

- les champions dans le Championnat Régional précédent ;
- les joueurs ayant disputé un départage pour le titre de champion dans le Championnat Régional précédent (même nombre de points que le champion) ;
- les joueurs atteignant un Elo minimum en septembre (FFE ou FIDE) de la nouvelle saison :
 - 2000 pour les minimes 1650 pour les minimes Filles
 - 1900 pour les benjamins 1500 pour les benjamines
 - 1750 pour les pupilles 1400 pour les pupillettes
 - 1500 pour les poussins, 1300 pour les poussines
- le vainqueur de l'Open A et le vainqueur de l'Open B du Championnat Régional jeunes de la saison précédente si organisés (si le vainqueur de l'open A est minime 2^e année, le meilleur classé non minime 2^e année est qualifié).

La qualité de qualifié d'office doit impérativement être confirmée par une prise de licence A avant le début du championnat. A défaut, la qualification d'office est annulée.

2.7. Qualifications supplémentaires

À titre très exceptionnel, sur dossier argumenté et présenté exclusivement par les Ligues, la Direction Nationale des Jeunes peut accorder quelques places supplémentaires mais uniquement aux compétiteurs placés dans des situations particulières (raisons médicales, mutation des parents, ...) les ayant empêchés de tenter de se qualifier via la procédure des tournois départementaux et/ou des tournois ligues.

2.7.a) Qualifications supplémentaires au Championnat Régional

À titre très exceptionnel, sur dossier argumenté et présenté exclusivement par les Comités Départementaux, la Direction régionale des Jeunes peut accorder quelques places supplémentaires mais uniquement aux compétiteurs placés dans des situations particulières (raisons médicales, mutation des parents, ...) les ayant empêchés de tenter de se qualifier via la procédure des tournois départementaux.

2.8. Sur-classements

Sur dossier individuel argumenté, seuls les clubs peuvent déposer une demande de sur-classement pour ses joueurs licenciés. La demande doit être adressée à M. Le Directeur des Jeunes au moins 30 jours avant le début du Championnat.

2.8.a) Sur-classements au Championnat Régional

Les sur-classements ne sont pas autorisés au Championnat Régional.

2.8.b) Sur-classements aux Championnats Départementaux

Les sur-classements ne sont pas autorisés aux Championnats Départementaux.

2.9. Confirmation des qualifications

La Ligue doit fournir au plus tôt après la clôture de ses tournois qualificatifs :

- la liste des participants.
- le classement complet de chaque tournoi.
- le détail des matches de départages pour ordonner la liste des qualifiés ainsi que celle des remplaçants (voir la rubrique « matches de départages » III § 3.2).

Après vérification, par la Direction Nationale des Jeunes, de la conformité de ces qualifications au regard des textes en vigueur, ces qualifications sont confirmées par la Direction Nationale des Jeunes. Ces confirmations sont concrétisées par la publication de la liste des qualifiés sur le site Internet fédéral.

2.9.a) Confirmation des qualifications au Championnat Régional

Chaque Comité Départemental doit fournir au plus tôt après la clôture de ses tournois qualificatifs :

- la liste des participants.
- le classement complet de chaque tournoi.
- le détail des matches de départages pour ordonner la liste des qualifiés ainsi que celle des remplaçants (voir la rubrique « matches de départages » III § 3.2).

Après vérification, par la Direction Régionale des Jeunes, de la conformité de ces qualifications au regard des textes en vigueur, ces qualifications sont confirmées par la Direction Régionale des Jeunes. Ces confirmations sont concrétisées par la publication de la liste des qualifiés sur le site Internet de la Ligue.

2.10. Inscriptions

Les joueurs qualifiés pour le championnat de France doivent faire parvenir leur chèque d'inscription au championnat de France au plus tard 21 jours avant le début de celui-ci. Au-delà de cette date, le montant de l'inscription sera doublé.

Le montant de l'inscription des joueurs repêchés dans les 15 jours qui précèdent le championnat ne sera pas doublé.

Les joueurs désirant participer aux opens doivent envoyer leur chèque d'inscription au plus tard 15 jours avant le début du championnat.

2.10.a) Inscriptions au Championnat Régional

Les qualifications (d'office ou par le biais des championnats départementaux) sont notifiées aux présidents de club des joueurs par le Directeur des jeunes de la Ligue par courrier électronique.

Les joueurs disposent d'un délai de deux semaines pour confirmer leur participation en renvoyant leur dossier d'inscription complet ; passé ce délai, la qualification des joueurs pourra être définitivement perdue. Cette disposition s'applique également aux qualifiés d'office.

2.10.b) Inscriptions aux Championnats Départementaux

Dans l'esprit de l'organisation de rassemblements de masse, on autorisera la participation des joueurs licenciés B dès que la cadence le permet.

Il est néanmoins attiré l'attention des responsables des clubs que le calcul du nombre de qualifiés au Championnat Régional pour les Comités Départementaux et au Championnat National pour les Ligues est calculé à partir du nombre de licenciés A dans chaque catégorie.

Les clauses particulières des Championnats Départementaux précisent les conditions d'inscription.

3. Tournois

(Stipulations applicables aux trois niveaux de compétition)

3.1 Règles

Les titres de champion, championne, vice-champion, vice-championne de France sont attribués au 1^{er} et 2^e de chaque tournoi.

Lors du championnat de France, les rondes 2 & 3 sont jouées le deuxième jour. Il est obligatoire de pointer sur place pour être apparié à la 1ère ronde.

3.1.a) Championnats Départementaux

Si le nombre de participants dans un tournoi est inférieur ou égal à 9, le championnat pourra se jouer avec un appariement suisse en moins de 7 rondes, ou en toutes rondes.

Le Directeur du Championnat se réserve, en concertation avec l'arbitre principal, le droit de grouper les garçons et filles d'une même catégorie si le faible nombre de participants le rend nécessaire, voire de grouper différentes catégories.

Dans tous les cas, on privilégiera les tournois mixtes et on évitera de faire jouer dans le même tournoi des joueurs de catégories différentes.

Dans le cas de tournois mixtes, on forcera un tournoi toutes rondes entre les filles, en les appariant de manière manuelle entre elles sur les dernières rondes, et en faisant se jouer les joueuses les mieux classées entre elles lors des dernières rondes, au plus tard dans le tournoi (pour limiter l'impact des filles sur le classement des garçons).

3.2. Cadences

Qualifications départementales :

- entre 20 min KO et 30 min + 10 sec./coup pour les catégories petits poussins et poussins.
- entre 30 min KO et 50 min + 10 sec./coup pour les grandes catégories.

Qualifications Ligue :

- Poussins et petits poussins : entre 30 min + 10 sec./coup et 50 min + 10 sec./coup. La limite de 4 rondes maximum par jour doit être impérativement respectée.
- Autres catégories : entre 50 min + 10 sec./coup et 1h30 + 30 sec./coup. La limite de 3 rondes maximum par jour devra être impérativement respectée.

Tournoi national :

- Petits poussins et poussins : 50 minutes pour toute la partie avec ajout de 10 sec. /coup.
- Autres catégories : 1h30 pour toute la partie avec ajout de 30 sec./coup.

3.2.a) Championnat Régional

- Petits Poussins et Poussins : 50 min + 10 sec./coup ;
- Pupilles à Minime : 1h30 + 30 sec./coup.

Tout retard de plus de 30 minutes par rapport au début annoncé d'une ronde est synonyme de forfait, sauf avis contraire de l'arbitre principal.

Tout forfait non justifié est synonyme d'exclusion du championnat, sauf avis contraire de l'arbitre principal.

3.2.b) Championnats Départementaux

Les Comités Départementaux sont libres d'adopter la cadence la plus appropriée à la géographie de leur département et aux conditions d'organisation de leur Championnat Départemental, dans le respect des règles générales, dans le respect de l'article 3.2.

Par défaut, les cadences adoptées sont :

- Petits Poussins et Poussins : 25 min + 5 sec./coup ;
- Pupilles à Minime : 50 min. + 10 sec./coup.

Tout retard de plus de 30 minutes par rapport au début annoncé d'une ronde est synonyme de forfait, sauf avis contraire de l'arbitre principal.

Tout forfait non justifié est synonyme d'exclusion du championnat, sauf avis contraire de l'arbitre principal.

3.3. Classement

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Pour le titre de Champion de France, et pour toutes les places ex æquo, le départage se fait en utilisant dans l'ordre :

- 1) le buchholz tronqué
- 2) le buchholz
- 3) la performance

En cas d'ex æquo pour les places qualificatives départementales ou régionales, ceux-ci doivent être départagés soit par le système de départage sur l'échiquier, conformément à l'article 3.4, soit par le système de départage appliquant le buchholz tronqué, buchholz, puis performance. Toutefois, l'arbitre peut, le cas échéant, adapter le système de départage à la structure du tournoi. En cas de départage sur l'échiquier, c'est le résultat de ces matchs qui détermine le classement de tous les joueurs y ayant participé. Il est impératif d'indiquer sur le règlement du tournoi qualificatif le système adopté.

Au-delà, le départage se fait en utilisant, dans l'ordre,

- 1) le buchholz tronqué
- 2) le buchholz
- 3) la performance

3.3.a) Championnat Régional

Si le nombre de joueurs n'est pas suffisant, l'arbitre principal pourra organiser des tournois « toutes rondes » dans certaines catégories. Dans ce cas, le départage se fait en utilisant dans cet ordre :

1. La confrontation directe
2. le Sonnenborg-Berger
3. la performance

L'unique référence pour le calcul des départages est le logiciel PAPI, dans la dernière version conseillée par la Fédération.

3.3.b) Championnats Départementaux

Dans le cas d'un regroupement garçons/filles, le classement des filles se fait en ne prenant en compte que les résultats de leur tournoi toutes rondes, avec les départages indiqués à l'article 3.3.a).

3.4. Matches de départage

Lors des phases qualificatives départementales et régionales, les CDJE et Ligues peuvent choisir la cadence la plus appropriée en fonction des possibilités, du blitz en 3 min + 2sec./cp au rapide en 15 min + 10 sec./cp, tout en essayant, dans la mesure du possible, de tendre vers les modalités ci-après. Lorsque la cadence du blitz est choisie, les départages doivent se faire en match aller-retour.

- a) S'il n'y a que 2 ex æquo, le match se fait en parties de 15 min. + 10 sec. Aller-retour avec couleurs inversées. En cas d'égalité à l'issue de ce match, nouveau départage en blitz, aller-retour à la cadence de 3 min. + 2 sec. par coup, avec couleurs inversées. En cas d'égalité, le match est rejoué.
- b) S'il y a 3 ou 4 ex æquo, un tournoi toutes rondes en parties de 15 min. + 10 sec. est organisé. En cas d'égalité de 2, 3 ou 4 joueurs à l'issue de ce match, une formule coupe est organisée entre les ex æquo suivant les modalités du paragraphe c.
- c) S'il y a plus de 4 ex æquo,
 - Une formule coupe à élimination directe est mise en place. Les joueurs se voient attribuer un numéro d'appariement de 1 à x en fonction de leur classement dans le tournoi principal. Le 1 rencontre le 8 (éventuellement il est exempt si moins de 8 joueurs), le 2 rencontre le 7 (éventuellement exempt) etc. Au deuxième tour, le vainqueur de 1-8 rencontre le vainqueur de 4-5 et le vainqueur de 2-7 rencontre le vainqueur de 3-6. Les matchs se jouent à la cadence de 3 min. + 2 sec. par coup en aller-retour, avec couleurs inversées. En cas d'égalité, le match est rejoué.
 - Les départements et les ligues peuvent utiliser le tournoi « toutes rondes » ou la formule « coupe » en fonction du ratio « participants/places qualificatives ».

Les joueurs éliminés jouent aussi des matchs de classement suivant le même principe.

3.4.a) Championnat Régional

Aucun départage n'est organisé sur l'échiquier même pour les titres de champion.

3.4.b) Championnats Départementaux

Les Comités Départementaux sont libres de choisir le mode de départage (sur l'échiquier pour les places qualificatives, sur l'échiquier pour les titres de champion seulement, aucun départage sur l'échiquier) et les cadences des blitz de départage (dans le respect de l'article 3.4) mais sont invités à adopter le système de la Phase Ligue afin de simplifier l'organisation de leur Championnat Départemental.

Si les clauses particulières d'un Championnat Départemental ne précisent pas le mode de départage, les règles du Championnat Régional s'appliquent (aucun départage sur l'échiquier).

4. Arbitrage du championnat national

4.1. Choix des arbitres

L'arbitre en chef du championnat est désigné par le Président de la F.F.E., qui aura, au préalable consulté le directeur national des Jeunes - qui est aussi directeur du championnat -, le directeur national de l'arbitrage et l'organisateur. Il établit la liste des arbitres et arbitres adjoints en respectant les titres et les quotas. Cette liste doit être soumise aux agréments de la direction nationale de l'arbitrage et du bureau fédéral qui statue en dernier ressort.

Sauf autre disposition précisée dans le règlement intérieur, les arbitres sont présents sur les lieux du tournoi la veille, arrêtent la liste définitive des participants à midi et affichent l'appariement à 13h.

4.1.a) Championnat Régional

L'arbitre en chef du Championnat Régional est désigné par le Président de la Ligue, qui aura, au préalable consulté le Directeur Régional des Jeunes – qui est aussi Directeur du Championnat –, le Directeur Régional de l'Arbitrage et l'organisateur. Il établit la liste des arbitres et arbitres adjoints en respectant les titres et les quotas en relation avec le Directeur des Jeunes de la Ligue et l'organisateur. Cette liste doit être soumise aux agréments de la Direction Régionale de l'Arbitrage et du Comité Directeur de la Ligue qui statue en dernier ressort.

4.1.b) Championnats Départementaux

L'arbitre en chef du championnat est désigné par le Président du Comité Départemental, qui aura, au préalable consulté le Responsable des Jeunes du Comité – qui est aussi Directeur du Championnat – et l'organisateur. Il établit la liste des arbitres et arbitres adjoints en respectant les titres et les quotas. Cette liste doit être soumise à l'agrément du Comité Directeur du Comité Départemental qui statue en dernier ressort.

4.2. Réclamation

Toute protestation doit être transmise au chef-arbitre par écrit et signée.

4.3. Commission d'Appel

Une Commission d'Appel est constituée au début du Championnat National.

Un dispositif équivalent est fortement conseillé au niveau des qualifications « Ligues » ou « départementales ».

La Commission d'appel est composée de :

- Un représentant du corps arbitral en charge du tournoi,
- le Directeur National des Jeunes, ou son représentant,
- l'Organisateur, ou son représentant,

Aucun membre de la Commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

4.3.a) Championnat Régional

La Commission d'appel est composée de :

- Un représentant du corps arbitral en charge du tournoi ;
- le Directeur Régional des Jeunes, ou son représentant ;
- un membre de la Commission Jeunes de la Ligue, ou un parent de joueur ;
- l'Organisateur, ou son représentant.

Aucun membre de la Commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

4.3.b) Championnats Départementaux

Une Commission d'Appel est constituée au début du Championnat Départemental.

La Commission d'appel est composée de :

- Un représentant du corps arbitral en charge du tournoi ;
- le Responsable Départemental des Jeunes, ou son représentant ;
- un membre de la Commission Jeunes du Comité, ou un parent de joueur ;
- l'Organisateur, ou son représentant.

Aucun membre de la Commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

5. Championnat de Bretagne jeunes 2015 – Clauses particulières

5.1. Dates, lieu et horaires du championnat

Le championnat de Bretagne jeunes 2015 aura lieu à Lannion du 8 au 11 février 2015 au lycée Félix Le Dantec de Lannion (dates à confirmer).

Les horaires du championnat seront déterminés ultérieurement et indiqués sur le site web de la Ligue de Bretagne.

5.2. Places qualificatives et qualifié(e)s d'office

5.2.a) Nombre de places par catégorie

Le nombre de joueurs qualifiés par catégorie est le suivant :

	Filles	Garçons
Min	16	16
Ben	16	16
Pup	16	16
Pou	16	16
Ppo	16	16

5.2.b) Places par catégorie et par département

Le calcul du nombre de places qualificatives par catégorie et par département est donné à l'annexe 6.

	Filles				Total
	22	29	35	56	
MinF	3	3	1	3	10
BenF	1	3	2	3	9
PupF	2	3	8	3	16
PouF	3	2	8	3	16
PpoF	3	2	3	4	12
	12	13	22	16	63

	Garçons				Total
	22	29	35	56	
MinM	4	5	5	3	17
BenM	3	5	5	3	16
PupM	3	5	5	3	16
PouM	3	4	6	3	16
PpoM	3	5	3	5	16
	16	24	24	17	81

5.2.c) Qualifié(e)s d'office

Joueur	Cat	Elo	QE	QR	QN	O
BRAULT Gabriel	BenM	1638F		X		
CHEIKH-BOUKAL Ziyad	PupM	1585F		X		
FIAUX Lilou	PouF	1230N		X		
FRANCOIS Adrien	MinM	1914F		X		
GINOVART Camille	PupF	1396F			X	
GRALL Alba	BenF	1494F		X	X	
GRALL Neva	PupF	1340N		X		
HERREMAN-BOUOTOT Louise	PupF	1440N	X			
LAMAZE Simon	PouM	1240N		X		
LE BIHAN Alison	MinF	1714F	X	X	X	
LE BIHAN Emma	PouF	1310N	X			
LE HENAFF Mathilde	PouF	1290N		X		
LORHO Simon	PouM	1400N				X
ROUSSEL Glenn	MinM	1993F		X		
SEITE Yamina	MinF	1557F		X		
TROUBAT Alexandre	PupM	1626F		X		
WENDLING Robin	MinM	1444F				X

- QE : qualification d'office d'après le classement au 1^{er} septembre 2014
- QR : qualification d'office grâce aux résultats au Championnat Régional 2014
- QN : qualification d'office grâce aux résultats au Championnat National 2014
- O : qualification d'office grâce aux opens 2014

Cette liste pourra être complétée en cours de saison en fonction des nouvelles prises de licences.

5.3. Encadrement, responsabilité et discipline

5.3.a) Encadrement des jeunes

Une équipe d'encadrants sera désignée par les organisateurs. Cette équipe sera chargée par le comité d'organisation d'aider les jeunes et de faire respecter le règlement, à l'internat et pendant les horaires de restauration.

La liste des personnes chargées de l'encadrement des jeunes sera en ligne sur le site web de la compétition et à disposition des familles lors du pointage. Les encadrants seront présentés aux joueurs lors de l'accueil et avant la première ronde de chaque tournoi.

5.3.b) Responsabilité

Les joueurs non accompagnés hébergés sont sous la responsabilité du Comité d'Organisation pendant toute la compétition, du pointage à la fin de la remise des prix.

Les joueurs non hébergés sont sous la responsabilité de leurs responsables légaux (parents ou tuteurs) en dehors des horaires de jeu. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenant à un joueur non hébergé en dehors de la salle de jeu.

Les joueurs accompagnés hébergés sont sous la responsabilité de leurs accompagnateurs en dehors des horaires de jeu. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenant à un joueur accompagné hébergé en dehors des heures de jeu. Les accompagnateurs sont soumis au même règlement que les joueurs. Il est de la responsabilité des accompagnateurs des jeunes de faire respecter le règlement.

5.3.c) Discipline para-échiquienne

Les joueurs sont tenus d'avoir une attitude irréprochable dans les salles de jeux (respect des encadrants, des infrastructures, des matériels mis à dispositions, etc.). Le cas échéant, le Comité d'Organisation se réserve le droit d'exclure sans possibilité d'appel les joueurs coupables de troubles.

Les parents ou tuteurs des joueurs concernés seront alors invités à venir prendre en charge leur(s) enfant(s) dans les plus brefs délais et à quitter la compétition.

En particulier, tout usage de cigarettes, de produits stupéfiants et substances assimilées ainsi que de boissons alcoolisées est interdit dans les salles de jeu, l'internat et l'enceinte de la compétition. Le non-respect de cette prescription entraînera l'exclusion immédiate du ou des joueurs contrevenants.

Toute sortie des lieux précités sans être accompagné par un encadrant durant toute la durée du championnat entraînera l'exclusion immédiate de la compétition.

5.3.d) Assurance

Les joueurs sont couverts par l'assurance de la Fédération Française des Echecs pendant toute la durée du championnat (assurance GROUPAMA Montpellier). Il est toutefois rappelé aux parents qu'il est dans leur intérêt de souscrire une assurance complémentaire permettant de prendre en charge les frais qui seraient plus élevés que ceux prévus dans le contrat d'assurance de la FFE.

En cas d'accident, le comité d'organisation prendra toutes les mesures nécessaires au secours immédiat du joueur concerné. La famille sera immédiatement prévenue. Sauf indications contraires des familles sur l'accusé de réception du présent règlement, toute mesure d'urgence pourra être prise par les médecins qui pourraient être appelés au chevet de l'enfant.

5.4. Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental des Echecs d'Ille-et-Vilaine et la Ligue de Bretagne à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

5.5. Acceptation du règlement

En s'inscrivant à la compétition, les joueurs et leurs responsables s'engagent à respecter le présent règlement.

Pascal AUBRY,
Directeur du Championnat

6. Attribution des places qualificatives au Championnat Régional

L'objectif du calcul du nombre de places qualificatives par département est de donner des chances égales de qualification à tous les joueurs, quel que soit le département dans lequel ils disputent le championnat qualificatif.

Pour cela, les places sont d'abord attribuées de manière proportionnelle et le reste des places attribué selon une méthode calculatoire, celle du plus fort reste.

6.1. Méthode du plus fort reste

Le nombre de places qualificatives est déterminé par la méthode du plus fort reste.

On calcule le quotient de Hare (ou quotient électoral) : $Q = \text{Effectif de référence} / \text{nombre total de places qualificatives}$.

On effectue la division entière du nombre de licenciés par le quotient de Hare. On obtient le quotient entier et le reste de la division. Les places sont d'abord attribuées selon le quotient entier (avec au minimum trois places pour chaque département). Puis les places non attribuées se distribuent entre les départements dans l'ordre de leur plus fort reste.

6.2. Effectifs de référence

L'effectif de référence pris en compte pour l'attribution des places qualificatives est le nombre de participants aux Championnats départementaux dans chaque catégorie.

6.3. Calcul des places qualificatives

Le calcul des places qualificatives dépendant du nombre de participants dans les Championnats Départementaux, elle sera affichée pendant les Championnats Départementaux si l'organisation le permet, immédiatement après sinon.

Filles

MinF Min. : 3 Places : 16 Quotient de Hare : $Q = (3 + 3 + 1 + 3) = 10 / 16 = 0,62$

Dép.	Participants	Quotient	Places au quotient	Reste	Places au reste	Places (10)
22	3	$3 / 0,62 = 4,8$	3	-	-	3
29	3	$3 / 0,62 = 4,8$	3	-	-	3
35	1	$1 / 0,62 = 1,6$	1	-	-	1
56	3	$3 / 0,62 = 4,8$	3	-	-	3

BenF Min. : 3 Places : 16 Quotient de Hare : $Q = (1 + 3 + 2 + 3) = 9 / 16 = 0,56$

Dép.	Participants	Quotient	Places au quotient	Reste	Places au reste	Places (9)
22	1	$1 / 0,56 = 1,78$	1	-	-	1
29	3	$3 / 0,56 = 5,33$	3	-	-	3
35	2	$2 / 0,56 = 3,56$	2	-	-	2
56	3	$3 / 0,56 = 5,33$	3	-	-	3

PupF Min. : 3 Places : 16 Quotient de Hare : $Q = (2 + 3 + 9 + 3) = 17 / 16 = 1,06$

Dép.	Participants	Quotient	Places au quotient	Reste	Places au reste	Places (16)
22	2	$2 / 1,06 = 1,88$	2	-	-	2
29	3	$3 / 1,06 = 2,82$	3	-	-	3
35	9	$9 / 1,06 = 8,47$	7	$9 - (7 \times 1,06) = 1,56$	1	8
56	3	$3 / 1,06 = 2,82$	3	-	-	3

PouF Min. : 3 Places : 16 Quotient de Hare : $Q = (4 + 2 + 10 + 4) = 20 / 16 = 1,25$

Dép.	Participants	Quotient	Places au quotient	Reste	Places au reste	Places (16)
22	4	$4 / 1,25 = 3,2$	3	$4 - (3 \times 1,25) = 0,25$	0	3
29	2	$2 / 1,25 = 1,6$	2	-	-	2
35	10	$10 / 1,25 = 8$	7	$10 - (7 \times 1,25) = 1,25$	1	8
56	4	$4 / 1,25 = 3,2$	3	$4 - (3 \times 1,25) = 0,25$	0	3

PpoF Min. : 3 Places : 16 Quotient de Hare : $Q = (3 + 2 + 3 + 4) = 12 / 16 = 0,75$

Dép.	Participants	Quotient	Places au quotient	Reste	Places au reste	Places (12)
22	3	$3 / 0,75 = 4$	3	-	-	3
29	2	$2 / 0,75 = 2,67$	2	-	-	2
35	3	$3 / 0,75 = 4$	3	-	-	3
56	4	$4 / 0,75 = 5,33$	4	-	-	4

Garçons

MinM Min. : 3 Places : 16 Quotient de Hare : $Q = (11 + 13 + 13 + 7) = 44 / 16 = 2,75$

Dép.	Participants	Quotient	Places au quotient	Reste	Places au reste	Places (17)
22	11	$11 / 2,75 = 4$	4	$11 - (4 \times 2,75) = 0$	0	4
29	13	$13 / 2,75 = 4,73$	4	$13 - (4 \times 2,75) = 2$	1	5
35	13	$13 / 2,75 = 4,73$	4	$13 - (4 \times 2,75) = 2$	1	5
56	7	$7 / 2,75 = 2,55$	3	$7 - (3 \times 2,75) = -1,25$	0	3

BenM Min. : 3 Places : 16 Quotient de Hare : $Q = (12 + 23 + 26 + 9) = 70 / 16 = 4,37$

Dép.	Participants	Quotient	Places au quotient	Reste	Places au reste	Places (16)
22	12	$12 / 4,37 = 2,74$	3	$12 - (3 \times 4,37) = -1,12$	0	3
29	23	$23 / 4,37 = 5,26$	5	$23 - (5 \times 4,37) = 1,12$	0	5
35	26	$26 / 4,37 = 5,94$	5	$26 - (5 \times 4,37) = 4,12$	0	5
56	9	$9 / 4,37 = 2,06$	3	$9 - (3 \times 4,37) = -4,12$	0	3

PupM Min. : 3 Places : 16 Quotient de Hare : $Q = (10 + 27 + 29 + 18) = 84 / 16 = 5,25$

Dép.	Participants	Quotient	Places au quotient	Reste	Places au reste	Places (16)
22	10	$10 / 5,25 = 1,9$	3	$10 - (3 \times 5,25) = -5,75$	0	3
29	27	$27 / 5,25 = 5,14$	5	$27 - (5 \times 5,25) = 0,75$	0	5
35	29	$29 / 5,25 = 5,52$	5	$29 - (5 \times 5,25) = 2,75$	0	5
56	18	$18 / 5,25 = 3,43$	3	$18 - (3 \times 5,25) = 2,25$	0	3

PouM Min. : 3 Places : 16 Quotient de Hare : $Q = (19 + 23 + 35 + 17) = 94 / 16 = 5,87$

Dép.	Participants	Quotient	Places au quotient	Reste	Places au reste	Places (16)
22	19	$19 / 5,87 = 3,23$	3	$19 - (3 \times 5,87) = 1,37$	0	3
29	23	$23 / 5,87 = 3,91$	3	$23 - (3 \times 5,87) = 5,37$	1	4
35	35	$35 / 5,87 = 5,96$	5	$35 - (5 \times 5,87) = 5,62$	1	6
56	17	$17 / 5,87 = 2,89$	3	$17 - (3 \times 5,87) = -0,62$	0	3

PpoM Min. : 3 Places : 16 Quotient de Hare : $Q = (7 + 14 + 6 + 16) = 43 / 16 = 2,68$

Dép.	Participants	Quotient	Places au quotient	Reste	Places au reste	Places (16)
22	7	$7 / 2,68 = 2,6$	3	$7 - (3 \times 2,68) = -1,06$	0	3
29	14	$14 / 2,68 = 5,21$	5	$14 - (5 \times 2,68) = 0,56$	0	5
35	6	$6 / 2,68 = 2,23$	3	$6 - (3 \times 2,68) = -2,06$	0	3
56	16	$16 / 2,68 = 5,95$	5	$16 - (5 \times 2,68) = 2,56$	0	5

7. Championnat Départemental jeunes des Côtes d'Armor 2015 – Clauses particulières

Clauses particulières validées par Sébastien CHARPIOT le 7 octobre 2014.

Cette partie précise les particularités du Championnat Départemental jeunes des Côtes d'Armor par rapport aux règles générales de la Ligue de Bretagne. Pour toute règle non précisée ici, se reporter aux règles générales de la Ligue de Bretagne.

7.1. Structure du championnat

Les championnats sont joués avec un appariement au Système Suisse en 6 rondes.

7.2. Dates et lieu du championnat

Le championnat aura lieu les 22 et 23 novembre 2014 à Hillion.

Les horaires seront précisés sur le site web du Comité Départemental.

7.3. Inscriptions

Peuvent participer au championnat tous les joueurs licenciés dans un club du département :

- Licenciés A pour les catégories Pupille à Minime ;
- Licenciés A ou B pour les catégories Petit Poussin et Poussin.

7.4. Cadence

- 50 minutes et 10 secondes par coup pour les catégories Pupille à Minime ;
- 20 minutes et 5 secondes par coup pour les catégories Petit Poussin et Poussin.

Ajout 13 novembre 2014 : dans les catégories petit-poussin et poussin, le troisième coup illégal fera perdre la partie (conformément à la décision du Comité Directeur de la Fédération du 9 novembre 2014).

7.5. Départages

Aucun départage n'est organisé sur l'échiquier, le classement est établi sitôt la fin du championnat à partir de la grille américaine.

Sébastien CHARPIOT
Directeur du Championnat

8. Championnat Départemental jeunes du Finistère 2015 – Clauses particulières

Clauses particulières validées par Hervé LE LOARER le 6 octobre 2014.

Cette partie précise les particularités du Championnat Départemental jeunes du Finistère par rapport aux règles générales de la Ligue de Bretagne. Pour toute règle non précisée ici, se reporter aux règles générales de la Ligue de Bretagne.

8.1. Structure du championnat

Les championnats sont joués avec un appariement au Système Suisse en 7 rondes.

8.2. Dates et lieu du championnat

Le championnat aura lieu les 22 et 23 novembre 2014 à Gouesnou (Espace Gourmelon, rue du gymnase).

Les horaires seront précisés sur le site web du Comité Départemental.

8.3. Inscriptions

Tous les joueurs licenciés A ou B dans un club du Finistère de Petit Poussin à Minime peuvent participer au championnat.

8.4. Cadence

- 30 minutes et 10 secondes par coup pour les catégories Pupille à Minime ;
- 20 minutes K.O. pour les catégories Petit Poussin et Poussin.

Ajout 13 novembre 2014 : dans toutes les catégories, le troisième coup illégal fera perdre la partie (conformément à la décision du Comité Directeur de la Fédération du 9 novembre 2014).

8.5. Départages

Aucun départage n'est organisé sur l'échiquier, le classement est établi sitôt la fin du championnat à partir de la grille américaine.

Hervé LE HOARER
Directeur du Championnat

9. Championnat Départemental jeunes d'Ille-et-Vilaine 2015 – Clauses particulières

Clauses particulières validées par Anne RUHLMANN le 28 septembre 2014.

Cette partie précise les particularités du Championnat Départemental jeunes d'Ille-et-Vilaine par rapport aux règles générales de la Ligue de Bretagne. Pour toute règle non précisée ici, se reporter aux règles générales de la Ligue de Bretagne.

9.1. Structure du championnat

Les championnats sont joués avec un appariement au système suisse en 7 rondes.

Le Elo pris en compte pour les appariements est le Elo lent ou rapide, à l'appréciation de l'arbitre pour chaque catégorie.

9.2. Dates et lieu du championnat

Le championnat aura lieu les 22 et 23 novembre 2014 à Liffré.

Les horaires sont indiqués sur le site internet du Comité Départemental ; ils sont indicatifs, sauf pour la première ronde de chaque journée.

Tout joueur non présent au pointage n'est pas apparié pour la première ronde. Les joueurs en retard au pointage avec une excuse motivée pourront intégrer le championnat à la ronde 2, après accord de l'arbitre principal.

A partir de 15 min de retard à une ronde, un joueur est considéré comme forfait pour la ronde en cours.

Tout joueur forfait non prévenu pour une ronde pourra se voir exclu du tournoi.

9.3. Inscriptions

Tous les joueurs licenciés A (ou B pour les catégories Poussin et Petit Poussin) dans un club du département peuvent participer au championnat.

9.4. Cadence

- 50 minutes avec ajout de 10 secondes par coup pour les catégories Pucelle à Minime ;
- 25 minutes avec ajout de 5 secondes par coup pour les catégories Petit Poussin et Poussin.

Ajout 13 novembre 2014 : dans les catégories petit-poussin et poussin, le troisième coup illégal fera perdre la partie (conformément à la décision du Comité Directeur de la Fédération du 9 novembre 2014).

9.5. Départages

Aucun départage n'est organisé sur l'échiquier, le classement est établi sitôt la fin du championnat à partir de la grille américaine.

9.6. Encadrement

Un responsable adulte de chaque club devra encadrer et veiller à la sécurité des jeunes du club. L'organisateur, ou les arbitres, pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

La circulation dans l'espace de jeu est interdite aux spectateurs sauf pour les petites catégories (petits poussins et poussins) avant le lancement de chaque ronde. Les spectateurs pourront circuler dans un espace qui leur sera réservé dans la salle de jeu.

L'espace officiel d'analyse ne sera autorisé qu'aux joueurs et aux encadrants accrédités à savoir 1 encadrant par tranche de 15 joueurs du club inscrits à la compétition (demandes à faire par les présidents des clubs au plus tard le 18 novembre auprès du Responsable des Jeunes du Comité Départemental). Les spectateurs pourront voir les analyses, sans y participer.

9.7. Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental et l'organisateur à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

Anne RUHLMANN
Directrice du Championnat

10. Championnat Départemental jeunes du Morbihan 2015 – Clauses particulières

Clauses particulières validées par Henri TRELOHAN le 7 octobre 2014.

Cette partie précise les particularités du Championnat Départemental jeunes du Morbihan par rapport aux règles générales de la Ligue de Bretagne. Pour toute règle non précisée ici, se reporter aux règles générales de la Ligue de Bretagne.

10.1. Structure du championnat

Les championnats sont joués avec un appariement au Système Suisse en 6 rondes.

10.2. Dates et lieu du championnat

Le championnat aura lieu les 22 et 23 novembre 2014 à Sainte-Anne d'Auray.

Les horaires seront précisés sur le site web du Comité Départemental.

10.3. Inscriptions

Peuvent participer au championnat tous les joueurs licenciés dans un club du département :

- Licenciés A pour les catégories Poussin à Minime ;
- Licenciés A ou B pour la catégorie Petit Poussin.

10.4. Cadence

- 50 minutes et 10 secondes par coup pour les catégories Poussin à Minime ;
- 20 minutes et 10 secondes par coup pour la catégorie Petit Poussin.

Ajout 13 novembre 2014 : dans la catégorie petit-poussin, le troisième coup illégal fera perdre la partie (conformément à la décision du Comité Directeur de la Fédération du 9 novembre 2014).

10.5. Départages

Aucun départage n'est organisé sur l'échiquier, le classement est établi sitôt la fin du championnat à partir de la grille américaine.

Henri TRELOHAN
Directeur du Championnat